



## Pourquoi l'UE a-t-elle besoin d'un passeport vaccinal?

Par [Alexandre Lemoine](#)

Mondialisation.ca, 03 mars 2021

[Observateur continental](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Ce qu'on appelle les passeports vaccinaux ne feront pas leur apparition en UE avant trois mois. C'est le délai qui sera nécessaire pour les 27 pays afin de mettre au point tous les détails techniques. C'est ce qui a été convenu par les participants au sommet virtuel de l'UE consacré à la lutte contre la pandémie. Toutefois, ils n'arrivent toujours pas à se mettre d'accord pour savoir si le passeport vaccinal sera une condition indispensable pour circuler librement dans la zone Schengen.

C'est précisément le concept avancé depuis le départ par le chancelier autrichien Sebastian Kurz. C'est lui qui a évoqué les passeports vaccinaux à la réunion avec ses collègues avec un soutien actif de la Bulgarie, de la Grèce et d'autres pays pour qui il est vital de relancer la saison touristique au moins d'ici l'été. Ces pays insistaient sur l'option la plus radicale: accorder les différents privilèges notamment d'entrée à tous les vaccinés contre le coronavirus. Cependant, à l'issue du sommet aucune décision n'a été prise pour savoir ce que doivent impliquer les privilèges et comment tout ce système doit fonctionner dans l'ensemble. Comme l'a reconnu le président du Conseil européen Charles Michel, la question relative au domaine d'application des passeports restera certainement sous la compétence des Etats-nations. D'ailleurs, tous les vaccinés (selon les informations de la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, c'est un peu plus de 6% de la population de l'UE) reçoivent dès à présent des certificats de vaccination. En revanche, les pays devront s'entendre sur leur reconnaissance réciproque. Une base électronique pourrait regrouper les informations sur le niveau d'anticorps non seulement des vaccinés, mais également des guéris de la Covid-19. Sachant que, d'après Charles Michel, toutes les autres catégories de citoyens « ne doivent pas être discriminées ».

La réaction de l'Allemagne, qui se méfiait dès le départ de l'idée concernant les passeports vaccinaux, a réagi avec retenue aux résultats du sommet. Angela Merkel a reconnu que cela n'avait apporté aucun éclaircissement aux conditions pour la reprise des voyages touristiques. « Un très faible pourcentage de la population s'est vacciné pour le moment, la question concernant les avantages ne pose pas de problème. A terme elle deviendra plus pertinente », a souligné la chancelière, dont les propos sont relayés par la chaîne ZDF. En même temps, Angela Merkel n'a pas exclu que seulement la présence d'informations supplémentaires concernant la santé des touristes deviendrait un « motif pour l'entrée sur le territoire de l'UE et d'autres pays ».

Par ailleurs, Israël avec son nouveau système de « passeports verts » s'est dit prêt à coopérer avec les Européens. Les gouvernements de Grèce et de Chypre ont déjà conclu avec le cabinet israélien des accords autorisant à partir d'avril de visiter les stations

balnéaires pour les détenteurs d'un certificat de vaccination. En Israël, les citoyens vaccinés ont reçu, à partir de dimanche, le droit de se rendre au théâtre, dans les salles de sport et d'assister aux événements sportifs, contrairement à tous les autres habitants autorisés à entrer seulement dans les cafés.

En Italie, avec l'arrivée du nouveau premier ministre Mario Draghi et avec le début de la campagne de vaccination, de plus en plus d'associations et d'institutions ont commencé à se prononcer pour la mise en circulation de passeports vaccinaux. Puisque l'économie italienne dépend directement des touristes étrangers (l'ensemble du secteur représente 13% du PIB), le passeport vaccinal est prôné par toutes les structures plus ou moins concernées par l'industrie poussée littéralement au bord de la survie par la pandémie. Parmi ses partisans se trouvent notamment Enit (bureau national du tourisme) et l'association des hôteliers d'Italie.

Le problème du passeport vaccinal fera encore beaucoup faire parler de lui en France. Paris se méfie de l'idée concernant des certificats européens, comme n'a pas manqué de le dire le président français Emmanuel Macron. Selon ce dernier, en principe, de tels certificats pour circuler entre les pays de l'UE pourraient être mis en place, mais pour l'instant il existe de sérieux obstacles sur cette voie. C'est avant tout le niveau insuffisant de la vaccination de la population. « Ce certificat de vaccination ne doit pas être si je puis dire, une condition. Nos jeunes n'auront pas été vaccinés fin juin ou début juillet, on ne va pas leur dire vous ne pouvez pas circuler d'une région à l'autre en aucun cas parce que vous n'avez pas le certificat de vaccination. Donc c'est pour ça qu'il faudra là aussi avoir des stratégies de tests, de protection ou autre », a déclaré le chef de l'Etat français. Et d'ajouter qu'il ne fallait pas agir séparément, mais valider des principes de certification communs pour l'UE.

On ignore pour l'instant si les détenteurs de passeports vaccinaux disposeront des privilèges, notamment touristiques.

En France même, dans les mois à venir, en cas de levée des restrictions pourrait être mis en place un « pass sanitaire » permettant aux citoyens d'aller au restaurant, au musée et au cinéma. Pour l'instant, il ne sera pas associé à la vaccination. Le pass contiendra des informations sur l'immunité développée par les individus après la Covid-19, la présence de tests PCR négatifs récents et autres.

Alexandre Lemoine

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)  
Copyright © [Alexandre Lemoine](#), [Observateur continental](#), 2021

Articles Par : [Alexandre Lemoine](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)